

Maître François LIEURADE
Huissiers de Justice Associé à la
SELARL LIEURADE

Tél. : 01.34.69.00.42

Fax : 01.34.69.17.31

Email : francois.lieurade@huissier-justice.fr

Etude principale
18 rue Parmentier
95200 SARCELLES

Etude annexe
3 bis avenue de Paris
95290 L'ISLE ADAM



PROCES VERBAL DE DESCRIPTION SUR SAISIE IMMOBILIERE

Constat du 22 juillet 2019

Page 1 sur 9

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF
ET LE VINGT DEUX JUILLET

A LA REQUETE DU :

LE CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, dit CIC, SA au capital de 608.439.888 €, ayant son siège social à Paris 9ème au 6, Avenue de Provence RCS Paris 542.016.381, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège.

Ayant pour avocat Maître Paul BUISSON, BUISSON & ASSOCIES, avocat au Barreau du Val d'Oise, demeurant 29 rue Pierre Butin à PONTOISE (95300) – Tél + 33 01 34 20 15 62 – Fax + 33 01 34 20 15 60, lequel est constitué et occupera sur les poursuites d'expropriation devant le TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PONTOISE et ses suites,

AGISSANT EN VERTU :

D'un commandement de payer valant saisie immobilière signifié en date du 4 Juillet 2019.

LEQUEL EN APPLICATION DE LA LOI M'AUTORISE A L'EFFET DE :

Procéder à la description des droits et biens immobilier, décrits comme suit :

COMMUNE D'ARGENTEUIL (VAL D'OISE)

Les biens et droits immobiliers dépendant d'un ensemble immobilier dénommé « VILLANOVA » sis 72-76 rue Henri Barbusse, 3-5 rue Jean Moulin cadastré section BT numéros 406 lieudit « 3 rue Jean Moulin » pour 19 a 82 ca, 407 lieudit « 72 rue Henri Barbusse » pour 7 a 26 ca, 408 lieudit « 76 rue Henri Barbusse » pour 7 a 38 ca, ayant fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété publié le 3 octobre 2007 volume 2007 P numéro 4664, portant sur les lots suivants :

- LOT NUMERO SOIXANTE-TREIZE (73) : un appartement situé au 3^{ème} étage, escalier C, portant le numéro 73 au plan, comprenant trois pièces principales avec balcon portant le numéro 331, ainsi que les 118/10.000èmes des parties communes générales ;
- LOT NUMERO CENT VINGT-ET-UN (121) : un emplacement de parking situé au sous-sol, portant le numéro 461, ascenseur A, B, et C ainsi que les 11/10.000èmes des parties communes générales.

Lesdits biens appartenant à Monsieur [REDACTED] en date du 28 mai 2010 publié le 9 juillet 2009 volume 2009 P numéro 2335.

Constat du 22 juillet 2019

Page 2 sur 9

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



**Je, François LIEURADE huissier de justice associé de la SELARL François LIEURADE
titulaire d'un office d'huissier de justice
95200 SARCELLES 18 rue Parmentier, soussigné,**

Déférant à cette réquisition, je me suis transporté 1-3 rue Jean Moulin à ARGENTEUIL (Val d'Oise),
escalier C, 3^{ème} étage, appartement 331, porte n°302,

Où étant ce jour sur place à 10 heures 30, assisté de Monsieur Yves QUATREVAUX, serrurier, et de deux
témoins majeurs requis, j'ai constaté ce qui suit :

CONSTATATIONS

Personne ne répondant à mes appels j'ai fait procéder à l'ouverture forcée des portes lesquelles ont été
refermées à la fin de mes opérations.

Les lieux sont vides et consistent en :

- un appartement de trois pièces principales avec balcon (lot 73),
- et un emplacement de parking n°461 au sous-sol (lot 121);

L'immeuble, construit depuis moins de 15 années, présente des façades parfait état. L'ensemble des
menuiseries extérieures des portes et fenêtres sont en parfait état.

Les espaces verts et les parties dont l'accès est commun, halls et escaliers sont en parfait état.



Constat du 22 juillet 2019

Page 3 sur 9

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010





Constat du 22 juillet 2019

Page 4 sur 9

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



Le Syndic de la copropriété affiché est le suivant :

FONCIA Dupont Delal

9, rue Paul Vaillant Couturier - 95100 Argenteuil
Email : dupontdelal@foncia.fr



Pour toute information :

Copropriété, gestion locative, achat, vente et location

Tél. : 01 39 47 50 20

Les lieux sont distribués comme suit :

- Une salle de séjour/coin cuisine en entrant :

Le revêtement plastique du sol et les peintures des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Un évier en inox;
- Un cumulus électrique ;
- Un placard de rangement ;
- Un comptoir ;
- Deux baies vitrée PVC double vitrage ouvrant sur le balcon.



Constat du 22 juillet 2019

Page 5 sur 9

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010





- **Un dégagement vers l'arrière:**

Le revêtement plastique du sol et les peintures des murs sont en bon état.



- **Les WC en porte droite dans le dégagement :**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Constat du 22 juillet 2019

Page 6 sur 9

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



Le carrelage du sol et les peintures des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Un bloc WC.



- **Une chambre en 1^{ère} porte gauche dans le dégagement :**

La porte d'entrée qui permet d'y accéder est en bon état.

La moquette du sol et les peintures des murs sont usagés.

L'équipement comprend :

- Une fenêtre PVC double vitrage.



- **Une chambre en 2^{ème} porte gauche dans le dégagement :**

La porte d'entrée qui permet d'y accéder est en bon état.

La moquette du sol et les peintures des murs sont usagés.

L'équipement comprend :

- Une fenêtre PVC double vitrage.



- **La salle de bains en porte fond :**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Constat du 22 juillet 2019

Page 8 sur 9

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010

Le carrelage du sol et les peintures et faïences des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Une baignoire complète.
- Un lavabo ;



L'ensemble de l'appartement est chauffé par des convecteurs électriques.

Un métrage des lieux est effectué sous mon contrôle par la société CERTIMMO.

***EN FOI DE QUOI, J'AI DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL DE
CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.***



Constat du 22 juillet 2019

Page 9 sur 9

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010

